

2020/12/17

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 8 décembre 2020 - Délibération n° 2020/12/17

**Objet : SIGNATURE D'UN AVENANT AU CONTRAT BOOST'TER.**

L'an deux mille vingt, le 08 décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'Espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 01 décembre 2020, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etai<sup>ent</sup> présents :** COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – BOUDEAU Philippe – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – RIGAUD Régis – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – GAUTIER Laurent – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine - CLOCHON Bruno – AUBERT Patrick – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – DUGAY Jean-Pierre – VELLARD Jean-Marc – MEYER Christian – FOUCHET Céline – MOREAU Jean-Claude – BUSSIÈRE Jean-Claude – BORD Jean-Jacques – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – SALADIN Christine – POITOU-LE BIHAN Delphine – LAINE Joël – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – CANFORA Carmine – NOURRISSÉAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – TROUSSET Patrick – GAILLARD Thierry – TRUFFINET Jean-Claude – RICARD Jean-Michel – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

**Etai<sup>ent</sup> excusés :** VELLEINE-DEMAY Corinne – DUBOUIS Sandrine – FINI Alain – LAGRAVE Annick – RABETEAU Raymond – BOURDEIX Dominique – GRENOUILLET Jean-Yves – AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre – PATAUD Annick.

**Pouvoirs :**

1. Mme VELLEINE-DEMAY Corinne donne pouvoir à M. COTICHE Thierry.
2. Mme DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à M. DESLOGES Georges.
3. M. FINI Alain donne pouvoir à M. RIGAUD Régis.
4. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques.
5. M. RABETEAU Raymond donne pouvoir à M. BORD Jean-Jacques.
6. M. BOURDEIX Dominique donne pouvoir à M. ROYERE Joël.
7. M. GRENOUILLET Jean-Yves donne pouvoir à Mme LAPORTE Martine.
8. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry.
9. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry.

**Suppléances :** M. TRUFFINET Jean-Claude remplace Mme PATAUD Annick.

**Secrétaire de séance :** M. BUSSIÈRE Jean-Claude.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	48	57			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
57	-	-	-	-	-

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Creuse n°CD201909/3/22 du 27 septembre 2019 relative à la mise en œuvre des stratégies partagées et du mode d'emploi des contrats Boost'Ter des 8 EPCI ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2019/06/08 du 27 juin 2019 portant sur la contractualisation territoriale 2019-2023 avec le Conseil Départemental dans le cadre des contrats Boost'Ter ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Creuse n°CD2020-06/3/22 du 26 juin 2020 relative à la mise en œuvre d'avenants dans le cadre du Contrat Boost'Ter ;

Considérant qu'en proposant cette nouvelle génération de contrat de territoire, « Contrat Boost'ter », le Département a souhaité, dans un souci de solidarité territoriale, contribuer à booster les initiatives et à accélérer la réalisation des projets d'investissement des intercommunalités dans l'objectif d'améliorer l'attractivité et le développement des territoires tout en mettant à disposition des élus de nouvelles compétences en matière d'ingénierie de projet en interne aux EPCI et en partenariat avec les équipes dédiées du Conseil départemental.

Avec cet avenant n°1 au contrat Boost'ter, le Département renforce son soutien sur les territoires.

Modifications avenant contrat Boost'ter :

- l'autorisation de cumul des aides départementales sur les projets d'investissement découlant de la stratégie partagée des contrats
- le financement à hauteur de 50 % un ETP d'agent de développement chargé du suivi des Boost'Ter dans les EPCI ou dans les structures de coopération entre EPCI, plafonné à 100 000 € sur les 5 ans de contractualisation ; étant précisé que cette participation sera conditionnée à la réalisation d'un bilan annuel des missions menées par l'agent.
- la mention « Les projets relevant d'un règlement d'aide départemental existant » est supprimée.

Le Président propose au Conseil communautaire d'approuver les modifications apportées par cet avenant.

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Décide d'adopter l'avenant présenté dans le cadre du contrat Boost'Ter qui prendra effet à compter de sa signature.
- Acte que l'aide apportée par le Département sera affectée conformément aux dispositions fixées par l'avenant au Contrat Boost'ter.
- Décide d'autoriser M. Le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

